

## **BILAN DE LA CONCERTATION : MODALITES DE CONCERTATION**

**ARRET DU PROJET D'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)**

**COMMUNE DE REVEL**

**INFORMATION A LA POPULATION : AFFICHES DES 2 REUNIONS PUBLIQUES**

**RÉUNION PUBLIQUE**

*Aire de mise en Valeur  
de l'Architecture  
et du Patrimoine*

**diagnostic** **orientations**

**VENDREDI 20 JANVIER 2017 - 18h30**

*Mairie - salle du conseil municipal*

**RÉUNION PUBLIQUE**

*Aire de mise en Valeur  
de l'Architecture et du Patrimoine*

**LUNDI 9 OCTOBRE 2017 - 18h30**

*Mairie - salle du conseil municipal*

**règlement**



Participation de M. Calvet, président de la société d'art et d'histoire, informant de l'élaboration de l'AVAP.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20190411-DP49-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2019



## Focus sur l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et l'opération façades

Depuis janvier 2016, la commune est accompagnée du bureau d'études ARAP avec M. Papillault et M<sup>me</sup> Sartre pour l'élaboration de l'AVAP. Cette étude a mis en avant l'histoire et le principe de la construction de la bastide. Elle permettra également d'approuver un règlement consultable, pendant l'enquête publique et après approbation, en mairie et en communauté de communes. Ainsi, chaque propriétaire et/ou investisseur connaîtra « les règles du jeu » pour valoriser et conserver au mieux les bâtiments.

L'AVAP hiérarchise en 3 catégories les bâtiments :

- bâtiment patrimonial,
- bâtiment d'accompagnement,
- bâtiment sans intérêt patrimonial.

Le règlement s'adapte ensuite à chaque catégorie d'immeubles. Dès lors, deux immeubles accolés n'auront pas obligatoirement les mêmes contraintes dans le cadre d'un projet de rénovation.

Cette étude s'accompagnera d'aides directes de la part de la collectivité, en complément d'une aide déjà existante (qui sera modulée) appelée « opération façades ». Cette aide évoluera avec la mise en œuvre de l'AVAP. Actuellement, elle peut être attribuée à des projets de rénovation qui respectent les conditions fixées (périphérie, types de travaux...).

Le montant alloué est de 15,23 € / m<sup>2</sup> avec une subvention plafonnée à 3 048,98 €, pour la restauration d'une façade dans son état ancien de briques, avec

ou sans colombages. Il est de 1 524,49 € pour la restauration d'une façade dite ordinaire.

Ces aides sont octroyées en fonction du budget alloué par la collectivité. L'objectif de la commune est d'adapter cette aide au coût réel des travaux en fonction de la catégorisation des immeubles du plan de protection de l'AVAP.

### RAPPEL

L'opération façades a été modifiée en 1998, avec un périmètre d'intervention restreint au cœur de la bastide intégrant les immeubles situés sur la partie extérieure des bastionards, ainsi que les façades faisant angle.

### Périmètre AVAP



Zone 1 : ville centre  
Zone 2 : extension originale de la bastide

### Périmètre opération façades



Données cartographiques : © IGN, AEDER, Région Occitanie, Préfecture de la Région Occitanie

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

031-243100567-20190411-DP49-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2019

### Le saviez-vous ?

Les établissements recevant du public situés dans un cadre bâti doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps.

### Mairie

Service urbanisme  
20, rue Jean Moulin | Revel  
Du lundi au jeudi : 14h-17h30  
Vendredi : 13h30-17h  
05 62 18 71 40  
[www.mairie-revel.fr](http://www.mairie-revel.fr)

## EN BREF

### L'étude AVAP se poursuit

L'étude de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine se poursuit.



Une nouvelle réunion publique sur le dernier volet de l'étude (partie règlement) est programmée lundi 9 octobre à 18h30 à l'hôtel de ville.

## RAPPEL

A l'attention des propriétaires et des entrepreneurs

Tous travaux sur les façades, peinture, changement de menuiseries, nouveau percement doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation.

Renseignez-vous systématiquement auprès du service urbanisme afin de connaître avec certitude les cas soumis à une autorisation d'urbanisme, ainsi que les règles qui s'appliquent et les subventions possibles.

Le fait d'effectuer des travaux soumis à autorisation sans les avoir préalablement déclarés est constitutif d'une infraction pénale pouvant conduire à des poursuites.

## Premier volet de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Le diagnostic, dressé l'état de l'ensemble bâtie révoquée.

### L'histoire de la ville

Revel apparaît à la fin de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Louis VI le Gros. La chartre de fondation, datée de 1114, définit les limites de la ville, son extension, son aspect religieux, ses activités et son organisation. Elle est le résultat de la mise en œuvre de la chartre de fondation de Louis VI le Gros.

Pendant le XII<sup>e</sup> siècle, la ville s'étend au sud et s'organise autour de la cathédrale de Saint-Étienne, sous le règne de Louis VII le Jeune.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, la bastide est construite dans son ensemble. A l'époque, les bastions sont des constructions en pierre, mais ils sont remplacés par des constructions en brique au cours du XIV<sup>e</sup> siècle.

De la fin du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, les bastions de la ville sont reconstruits. En 1493, les bastions sont reconstruits dans le style de la Renaissance.

Le développement des bastions a permis de marquer l'importance de la ville et de renforcer son caractère patrimonial. Il est ainsi la fin de la ville et de la bastide, ainsi que les bastions de la ville, sont reconstruits et restaurés.

### Le patrimoine bâti

Les constructions sont de style gothique médiéval avec des ornements, des arcs ogives et des arcs en plein cintre. La ville est construite en brique et en pierre.

Les constructions sont de style gothique médiéval avec des ornements, des arcs ogives et des arcs en plein cintre. La ville est construite en brique et en pierre.

Les constructions sont de style gothique médiéval avec des ornements, des arcs ogives et des arcs en plein cintre. La ville est construite en brique et en pierre.

Les constructions sont de style gothique médiéval avec des ornements, des arcs ogives et des arcs en plein cintre. La ville est construite en brique et en pierre.

Les constructions sont de style gothique médiéval avec des ornements, des arcs ogives et des arcs en plein cintre. La ville est construite en brique et en pierre.

### 1 Les maisons à pans de bois typiques de la fin du XII<sup>e</sup> et du début du XIII<sup>e</sup> siècle



### 2 Les maisons en briques de la fin du XIII<sup>e</sup> et du début du XIV<sup>e</sup> siècle

Les maisons en briques sont construites en brique et en pierre. Elles sont caractérisées par leurs façades en brique et leurs toits en tuiles.

